

**DATE DE CONVOCATION** : 4 Juillet 2019

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS** : J.L. LEVESQUE – M. THINON-CLERC – B. LAFAYE – G. MIGNON – M. VILLEGIER- J.P. SIMON – K. GAI – M.A. CHEVALIER – C. BONNEAU – E. GARNIER – N. ARILLA – S. HIBON-MINET – J.P. ZUCCHI – K. PERROIS – C. MESLIER – C. MECHAIN – M.H. AUBINEAU- F. SARDIN.

**CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR** : G. MICHELY ayant donné pouvoir à K.GAI - P. ORMÈCHE donne pouvoir à G. MIGNON - P. FRÉON ayant donné pouvoir à J.L. LEVESQUE - S. LABROUSSE ayant donné pouvoir à B. LAFAYE

**CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS**: G. MICHELY – P. ORMECHE - E. RAMBEAU – P. FREON – S. LABROUSSE

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : C. MESLIER

**OBJET : ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX PAR LE SDEG POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE LA SALLE DES FÊTES.**

Le Conseil Municipal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la nécessité de procéder à l'effacement des réseaux éclairage public sur la place de la salle des fêtes (Place du Vieux Marché), avant le début des travaux d'aménagement de bourg sur ce secteur,

**CONSIDÉRANT** que ces travaux sont pris en charge par le SDEG et qu'il sera demandé un fonds de concours à la commune,

**CONSIDÉRANT** le coût des travaux s'élevant à 37 207.74 € TTC

**CONSIDÉRANT** que la contribution de la commune au titre du fonds de concours s'élève à 20 417.94 € TTC,

Le Conseil Municipal décide **PAR 22 VOIX POUR** :

- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au versement de ce fonds de concours au SDEG d'un montant de 20 417.94 € TTC pour l'effacement des réseaux éclairage public Place du Vieux Marché (salle des fêtes)

Les crédits ont été inscrits au budget 2019.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le signataire  
Le Maire  
Jean-Louis LEVESQUE